

PROGRAMME DE FORMATION en présentiel

DIPLOME D'ETAT POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA DANSE – Coursus Pédagogique – Année 2

Publics Concernés :

Danseurs amateurs et professionnels

Pré requis :

Obtention de l'examen d'aptitude technique et des UV théoriques

Validation de l'expérience professionnelle par équivalences de l'EAT et des UV théoriques auprès de la DRAC.

Durée de la formation et modalités d'organisation

Cursus : **464 heures.**

Dates de la formation : Du 25/10/21 au 24/06/22

Période d'interruption : Vacances de Noël (du 18/12/21 au 2/01/22), semaine aux vacances d'hiver et de printemps selon emploi du temps

Horaires : 9h30/ 12h30 et 14h/17h

Lieu de formation : *Studios du Cours – 76 rue du Rouet – 13008 MARSEILLE*

Formation à distance selon dispositions sanitaires

Observations et mises en pratiques avec des structures partenaires.

Organisation sous forme d'Unités d'Enseignement.

Formation éligible au CPF selon liste du COPANEF :

- option danse classique : 161355
- option danse contemporaine : 161353
- option danse jazz : 161354

Objectifs Pédagogiques

Le professeur de danse titulaire du D.E est chargé de l'enseignement des pratiques de danse classique, jazz et contemporaine. A ce titre, il transmet les savoirs fondamentaux nécessaires à une pratique artistique autonome des élèves. Il assure les activités d'éveil, d'initiation et la conduite d'un apprentissage initial. Il accompagne le développement des pratiques artistiques, notamment en tenant rôle de conseil et d'aide à la formulation de projets. La formation permet d'atteindre les compétences visées par le **référentiel d'activités professionnelles du Ministère de la Culture** :

- acquérir les outils nécessaires à l'élaboration d'un projet pédagogique
- relier théorie et pratique
- développer des capacités d'analyses transversales
- transmettre l'art de la danse

Contenus de la Formation : 464 heures

Les contenus sont déclinés en application de l'Arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L. 362-1 du code de l'éducation et aux annexes du présent arrêté.

Cette formation nécessite un temps de travail personnel important estimé à minima à 230 heures

A / Tronc Commun : 330 heures

Eveil et initiation à la danse : 150 heures

Faire entrer l'enfant dans une pratique collective de danse, dans le respect des stades de son développement.

L'éveil et l'initiation à la danse participent au processus global du développement des enfants ; leurs coordinations neuromotrices, leurs postures, tant d'un point de vue corporel que psychologique, affectif, relationnel, conscient ou imaginaire.

Par un dosage perpétuel entre rigueur et spontanéité, concevoir une pédagogie adaptée pour la conduite de cours d'Eveil à la Danse (enfants de 4 à 6 ans), et d'Initiation à la danse (enfants de 6 à 8 ans), c'est l'accompagner dans des expériences fondatrices.

Analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé : 81 heures

Théorie et pratique de l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé.

– Développer l'observation et la lecture du mouvement

– Capacités à élaborer des pédagogies respectueuses de l'intégrité physique des élèves tout en développant des compétences techniques et sensibles

Ateliers : 45 heures

Ateliers formation musicale / rythme du corps
Ateliers composition chorégraphique
Ateliers transversaux

Pédagogie Fondamentale : 54 heures

Pédagogie fondamentale
Méthodologie de l'écrit, travail de recherche, documentation
Projet pédagogique

Projet professionnel, cadre d'activité et d'emploi

Faciliter l'accès à l'emploi des jeunes diplômés en leur faisant prendre conscience d'appartenir à un territoire local, axe de dialogue et d'insertion dans une politique de développement économique, social, solidaire et culturel nationale, européenne.

Inscrire son activité d'enseignement dans l'environnement où l'on exerce : travailler en équipe, assurer un suivi quant au cadre de travail, maîtriser le fonctionnement de la structure afin d'informer élèves, parents ... dans une idée de progrès et de bienveillance.

B / Pédagogie dans la spécificité : 134 heures

Enseigner les danses jazz, classique ou contemporaine :

- aller à la rencontre des fondements techniques au service d'une esthétique
- apprendre à se situer et à faire des choix artistiques et pédagogiques
- développer les capacités à élaborer un processus pédagogique
 - définition des objectifs, choix des moyens, modes d'évaluation.
 - élaboration d'un programme.
 - progression du cours.
 - maîtrise des processus d'apprentissage en fonction de l'âge et du niveau des élèves
 - évaluations

Maîtrise des rapports avec la musique :

Capacité à maîtriser dans les différents niveaux les relations danse musique, en mettant en jeu les outils apportés dans le programme de l'unité de formation musicale.

Capacités à développer un cours en collaboration avec un ou des musiciens.

Compétences, connaissances, aptitudes évaluées :

Élaborer un projet pédagogique

- Prendre en compte la réalité des élèves : utiliser et adapter les outils et processus pédagogiques.
- Prendre en compte les caractéristiques de la matière enseignée
- Construire et animer une situation d'apprentissage collectif
- Amener l'élève à participer à une construction sensible de son corps et de sa conscience corporelle
- Mener des séquences d'apprentissage dans leurs dimensions techniques et artistiques.
- Développer l'expérimentation et la créativité de l'élève
- Construire une progression et utiliser des dispositifs d'évaluation

C / Travail Personnel : 230 heures minimum

Préparation des cours, recherches musicales et chorégraphiques, synthèse et rédaction des travaux...

Moyens et méthodes pédagogiques

Dématérialisation des ressources pédagogiques, emplois du temps, cahier enseignant ...

Fonds documentaire à disposition : livres, CD, DVD et ressources pédagogiques

Formation théorique

Les cours magistraux pourront être transmis sur supports papier, mail ou vidéo. Les formateurs ont à leur disposition différents outils : tableau, vidéoprojecteurs, écran, matériel Hi-Fi, instruments de musique... Une salle de classe à disposition. Les studios de danse sont également utilisés et les outils à disposition comprennent instruments de musique, le matériel Hi-Fi, le lecteur DVD, les écrans.

Formation pratique

Cette formation, coordonnée et organisée par le centre de formation, a pour but de mettre les stagiaires en situation pédagogique avec des élèves de différentes tranches d'âges dans le cadre de la formation, dans les établissements, les écoles maternelles et élémentaires partenaires dans le cadre d'ateliers dansés. 2 studios de danse sont à disposition et les outils à disposition comprennent instruments de musique, le matériel Hi-Fi, le lecteur DVD, les écrans.

Nous bénéficions aussi d'un réseau de lieux ressources proposés aux stagiaires : Arcade, bibliothèque de l'Alcazar, La Cité de la Musique, l'ENSDM, le Conservatoire Danse et Musique de Martigues, Le Conservatoire de Danse de Toulon, KLAP, le Théâtre du Merlan Scène Nationale

Profil du (des) formateur(s)

Responsable pédagogique / coordinatrice : Marie VERDEUIL

Liste des formateurs, diplômés et compétences : voir liste sur le site

Modalités d'Evaluation de la formation

Evaluation continue des élèves :

Un bulletin de suivi pédagogique est ouvert pour chaque stagiaire. Il reprend les renseignements de base et servira tout au long de la formation pour une évaluation continue de la progression du stagiaire :
Au démarrage de la formation, une évaluation des connaissances et du niveau technique des stagiaires permet d'apprécier le **positionnement initial**. Cela permet de déceler d'éventuelles lacunes techniques ou de culture générale et de proposer aux stagiaires des axes de travail dès le démarrage de la formation.

Durant le cursus pédagogique, la mesure de la progression des stagiaires sera réalisée selon les étapes suivantes :

- Prise en compte du positionnement initial
- Positionnement intermédiaire : contrôle des connaissances théoriques, mises en situation, examens ...

Évaluation finale : examen pédagogique – Diplôme d'état

Pédagogie – 1 heure 40 - conduite de 2 séquences d'enseignement et entretien.

- une séance d'éveil ou d'initiation – 30 minutes
- un cours technique à des élèves de plus de 9 ans dans l'option du candidat – 40 minutes
- un entretien – 30 minutes

Le Ministère de la Culture délivre le diplôme d'état d'enseignement de la danse après validation des 4 unités d'enseignement.

Le centre fournit une attestation de formation retraçant le parcours du candidat ainsi que les préconisations de l'équipe pédagogique.

Plus globalement, seront pris en compte :

- L'engagement dans les processus de formation : présence, ponctualité, travaux personnels, capacité d'échange (exposés, ateliers)
- L'autoformation : Implication continue dans le travail personnel.

À l'issue de chacune de ces étapes, les formateurs devront remplir le bulletin / suivi pédagogique de chaque candidat afin de faire part de leurs évaluations et axes de progrès aux stagiaires, à chaque échéance.

Les élèves prendront individuellement connaissance de ces retours. Un entretien individuel pourra être proposé en cas de difficultés particulières à la demande de l'équipe pédagogique et/ou de l'élève.

Le bulletin a valeur de contrôle continu dans le cadre des parcours individualisés de formation.

Compte tenu de la situation sanitaire, les modalités de validation des unités théoriques pourront être adaptées selon indications de nos institutions de tutelle.

Evaluation de la formation par les stagiaires

Temps de concertation Stagiaires :

Des moments réguliers de réflexion et synthèses écrites sur l'acquisition des connaissances et le déroulement de chaque module seront organisés en fin de cours, à l'initiative des stagiaires ou de l'intervenant, afin de pouvoir déterminer au mieux la nature des adaptations à organiser, dans le cadre du programme : contenus, processus pédagogiques, besoins, nécessité d'organiser des groupes de travail...

Afin d'organiser et centraliser ces retours, des délégués sont élus pour chaque module. Ils transmettront ces documents à une personne référente pour les Studios du Cours.

Les intervenants concernés en prendront connaissance et devront formuler une note écrite mentionnant les actions correctives prévues (copie au bureau) et la restituer à l'oral aux stagiaires.

Questionnaires de satisfaction :

Des questionnaires de satisfaction seront à remplir à l'issue de la formation.

Ils comprennent des questions :

- « fermées » : appréciations du module / contenus / méthodologie / implication des formateurs ..
- « ouvertes » : vie dans le centre / projets / auto-évaluation / formations continues ..
- « administratives » : prise en charge administrative / emploi / statut ...